Avis aux riverain·es des rues des Brasseurs et de la Station

VILLE DE NAMUR

Département des Affaires Civiles et Sociales

N./Réf.: SC-002-AR-LD
Service Communication
☎: 081/24.60.91
✉: information@ville.namur.be

Namur, le 06/05/2021

PORTIONS RUE DES BRASSEURS ET RUE DE LA STATION
Dès ce samedi 08/05/2021, de 11h00 à 22h00

Mise en piétonnier temporaire

Dans le cadre du redéploiement des terrasses des établissements horeca

Ce mardi 4 mai, **le Collège communal de la Ville de Namur**, **a décidé la mise en piétonnier temporaire des portions suivantes**, à forte fréquentation de piétons :

- **Rue des Brasseurs**, entre la Place Maurice Servais et la Rue du Bailly.
- **Rue de la Station**, entre l'Impasse des Ursulines et la Rue Godefroid. Ceci, pour autant que des demandes soient adressées au Domaine public et sécurité (DPS) – Cellule Occupation Commerciale (COC) par les exploitants intéressés.

Cette mise en piétonnier sera d'application **dès ce samedi 8 mai** et jusqu'au moment où le Fédéral autorisera la réouverture des établissements horeca, **de 11h00 à 22h00**.

Cette décision a été prise dans le cadre des mesures imposées au secteur horeca par le Comité de concertation et liées à la décision de prolonger toutes les autorisations d'extension de terrasse, délivrées en 2020 et pouvant être reconduites en 2021.

Elle fait suite à la volonté de la Ville de Namur de proposer une solution aux horecaïstes ne disposant pas de la possibilité d'installer une terrasse ou une extension de terrasse sur le trottoir, en devanture de leur établissement.

Une question sur l'installation des terrasses ou sur ces mesures ?

Domaine public et sécurité (DPS) – Cellule Occupation Commerciale (COC): dps@ville.namur.be

Ces mesures vous sont communiquées à titre indicatif. Il convient en tout temps de se référer aux panneaux de signalisation temporaire qui sont mis en place ainsi qu'aux injonctions de la Police.